



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2011/2019(BUD)

20.4.2011

PROJET D'AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des budgets

sur un mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2012
(2011/2019(BUD))

Rapporteure pour avis: María Muñoz De Urquiza

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il incombe à l'Union européenne, en tant qu'acteur mondial, de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité, au développement économique et au respect des valeurs fondamentales et des droits de l'homme à travers le monde;
2. rappelle le rôle de l'Union consistant à encourager la coopération multilatérale en vue de promouvoir l'action collective afin de relever les défis internationaux;
3. met en garde contre le fait que l'Union risque d'être marginalisée à l'échelon international si sa politique étrangère demeure sous-financée;
4. souligne la nécessité d'apporter un soutien approprié aux pays voisins sud-méditerranéens, de les aider à réaliser leur transition vers la démocratie et à mettre en place des institutions démocratiques, notamment en apportant un soutien à la société civile;
5. réitère que les relations de l'Union avec l'Amérique latine sont sous-financées, compte tenu du partenariat stratégique entre ces deux régions ainsi que du potentiel de l'Amérique latine comme région émergente et centre de croissance économique; ce sous-financement étant particulièrement aggravé par le point mort auquel nous sommes arrivés dans l'attribution des fonds du programme IPI+, étant donné que la base juridique pour la participation de plusieurs pays d'Amérique latine à ICI+ n'a pas encore été adoptée;
6. demande une stratégie claire pour la Palestine, qui établisse un lien entre l'aide financière accordée par l'Union européenne et un rôle accru de celle-ci dans le processus de paix; à cet effet, fait observer que l'aide financière accordée à la Palestine devrait refléter l'importance stratégique du Proche-Orient pour l'Union européenne; est d'avis que, dans sa programmation de l'assistance nécessaire, la Commission devrait tirer parti de l'expérience rassemblée et des besoins estimés et qu'elle devrait, par voie de conséquence, être en mesure d'accorder les crédits nécessaires pour contribuer à la viabilité des autorités palestiniennes et au processus de paix au Proche-Orient; demande dès lors avec insistance que le montant envisagé pour 2012 soit, au minimum, égal au montant dépensé en 2011;
7. est convaincu que des ressources budgétaires accrues sont nécessaires mais non pas suffisantes pour garantir l'efficacité de l'action extérieure de l'Union; une plus grande souplesse et une plus grande rapidité dans le versement de l'aide financière sont également nécessaires; demande par conséquent une plus grande souplesse entre les différentes rubriques des perspectives financières et au-delà de celles-ci; est en faveur d'une révision des perspectives financières permettant à l'Union de réagir rapidement aux crises, en tenant pleinement compte des priorités politiques;
8. souligne la nécessité d'assurer davantage de souplesse et de fournir une assistance mieux ciblée, notamment en direction de la société civile et de l'échelon local, de façon à promouvoir une approche ascendante; demande également la réalisation d'une analyse complète des performances de l'IEVP en coordination avec d'autres instruments, dans le

but d'améliorer l'utilisation des instruments financiers disponibles dans le cadre des relations de l'Union européenne avec ses voisins du sud et de l'est et de s'assurer que l'assistance au développement est correctement employée dans les pays bénéficiaires;

9. est convaincu que des ressources appropriées devraient également être prévues pour développer des relations stratégiques avec les pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) afin de financer des activités ne relevant pas de l'APD, notamment pour couvrir le financement, du point de vue financier et technique, de la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel entre l'Union et ces pays;
10. rappelle que l'instrument de stabilité apporte des fonds dans des situations de crise réelle ou naissante, lorsqu'il n'est pas possible d'apporter une aide financière en temps utile à partir d'autres sources de l'Union; estime que la réduction du budget de l'instrument de stabilité qui a été proposée pour 2012 est disproportionnée, en contradiction avec les priorités politiques et ne tient pas compte du climat politique fragile de nombreuses régions, dans notre voisinage et au-delà;
11. regrette le manque de transparence actuel en ce qui concerne le coût des missions relevant de la PSDC et réaffirme son soutien à la création de lignes budgétaires spécifiques pour les principales missions de PSDC;
12. est convaincu qu'il est possible de réaliser des économies en détectant les doubles emplois et le gaspillage de ressources dans toutes les rubriques et en pointant les secteurs où les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes et des demandes du Parlement européen.